

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
33	30	3	0

Date de convocation le **27 mars 2026**

Président: Monsieur Xavier **ODO**.

Secrétaire de séance : Madame Samantha **PETIT**.

Présents :

Monsieur Xavier **ODO**, Madame Isabelle **GAUTELIER**, Monsieur Sylvain **CASTAGNET**, Madame Delphine **NUNES**, Monsieur Frédéric **SERRA**, Madame Najoua **AYACHE**, Monsieur Florian **CLEOPATRE**, Madame Véronique **BOUCHAOUI**, Monsieur Fabrice **TEYRE**, Madame Marie-Claude **MASSON**, Madame Zhora **LEGRAND**, Monsieur Pierre-Philippe **JANIN**, Monsieur Hervé **NOUZET**, Madame Monique-Olympe **JAMBON**, Monsieur Stéphane **GAUBY**, Monsieur Olivier **CAPELLA**, Monsieur Amar **MANSOURI**, Madame Nathalie **ROUME**, Monsieur Arnaud **DEROUBAIX**, Madame Julie **BERNARD**, Monsieur Pierre-Loïc **GUICHARD**, Monsieur Eric **TOURNEMINE**, Madame Delphine **FAURAND**, Madame Victoria **MARI**, Madame Samantha **PETIT**, Monsieur Hugo **REYNARD**, Mme Pia **BOIZET**, Monsieur William **TACHON**, Monsieur Monji **OUERTANI**, Monsieur Philippe **AMBARA**

Procuration :

Madame Nathalie **COURREGES** donne pouvoir à Monsieur Eric **TOURNEMINE**, Monsieur Jérôme **BUB** donne pouvoir à Monsieur William **TACHON**, Madame Daniela **SEIGNEZ** donne pouvoir à Monsieur Monji **OUERTANI**

MANDAT 2026-2032 - INDEMNITÉS DE FONCTION DES ADJOINTS AU MAIRE ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23,

Vu la délibération du 20 mars 2026 fixant le nombre d'Adjoints au Maire à huit ;

Considérant que l'article L.2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe le montant de l'indemnité allouée au titre de l'exercice des fonctions de Maire et qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur ce montant, sauf demande de l'intéressé de le minorer ;

Considérant en revanche que les articles L.2123-24 et L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales fixent le taux maximum des indemnités de fonctions susceptibles d'être versées aux adjoints et aux conseillers municipaux ;

Considérant que la commune compte 10 094 habitants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'ATTRIBUER aux huit Adjoints au Maire et aux 6 Conseillers municipaux délégués, des indemnités de fonction, conformément à la réglementation en vigueur ;

DE DIRE qu'à compter du 20 mars 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint, et celles versées aux conseillers municipaux délégués est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées par les articles précités, fixé aux taux suivants :

	TAUX (en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1027)
du 1 ^{er} au 8 ^{ème} Adjoint au Maire	28,6

Pour les Conseillers délégués

4,75

DE PRÉCISER que le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est égal au montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées ;

DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à l'article 65311 du chapitre 65 du budget primitif ;

DE DÉCIDER que ces indemnités seront versées depuis le 20 mars 2026, date de l'élection du Maire et des adjoints ;

DE PRÉCISER que les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice ;

D'APPROUVER le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil municipal qui sera annexé à la présente délibération.

Suffrages exprimés	33	
Vote(s) Pour	33	Monsieur Xavier ODO , Madame Isabelle GAUTELIER , Monsieur Sylvain CASTAGNET , Madame Delphine NUNES , Monsieur Frédéric SERRA , Madame Najoua AYACHE , Monsieur Florian CLEOPATRE , Madame Véronique BOUCHAOU , Monsieur Fabrice TEYRE , Madame Marie- Claude MASSON , Madame Zhora LEGRAND , Monsieur Pierre-Philippe JANIN , Madame Nathalie COURREGES , Monsieur Hervé NOUZET , Madame Monique-Olympe JAMBON , Monsieur Stéphane GAUBY , Monsieur Olivier CAPELLA , Monsieur Amar MANSOURI , Madame Nathalie ROUME , Monsieur Arnaud DEROUBAIX , Madame Julie BERNARD , Monsieur Pierre- Loïc GUICHARD , Monsieur Eric TOURNEMINE , Madame Delphine FAURAND , Madame Victoria MARI , Madame Samantha PETIT , Monsieur Hugo REYNARD , Mme Pia BOIZET , Monsieur Jérôme BUB , Madame Daniela SEIGNEZ , Monsieur William TACHON , Monsieur Monji OUERTANI , Monsieur Philippe AMBARA
Vote(s) Contre	0	
Abstention(s)	0	
Ne prend pas part au vote	0	

Ainsi fait et délibéré le vendredi 03 avril 2026.

Le Maire,
Xavier ODO.

La secrétaire de séance
Samantha PETIT.

Tableau des indemnités de fonction des Adjoints au Maire et des Conseillers délégués

Commune de Grigny-sur-Rhône

Population : 10 094 habitants

Indice de référence : IB 1027

Fonction	% de l'indice brut	Montant mensuel brut (€)
1er Adjoint	28,6 %	1 175,61
2ème Adjoint	28,6 %	1 175,61
3ème Adjoint	28,6 %	1 175,61
4ème Adjoint	28,6 %	1 175,61
5ème Adjoint	28,6 %	1 175,61
6ème Adjoint	28,6 %	1 175,61
7ème Adjoint	28,6 %	1 175,61
8ème Adjoint	28,6 %	1 175,61
Conseiller délégué	4,75 %	195,25
Conseiller délégué	4,75 %	195,25
Conseiller délégué	4,75 %	195,25
Conseiller délégué	4,75 %	195,25
Conseiller délégué	4,75 %	195,25
Conseiller délégué	4,75 %	195,25

I

Nature	Montant (€)
Total indemnités adjoints (8 x 28,6 %)	9 404,88
Total conseillers délégués (6 x 4,75 %)	1 171,50
Total général mensuel	10 576,38